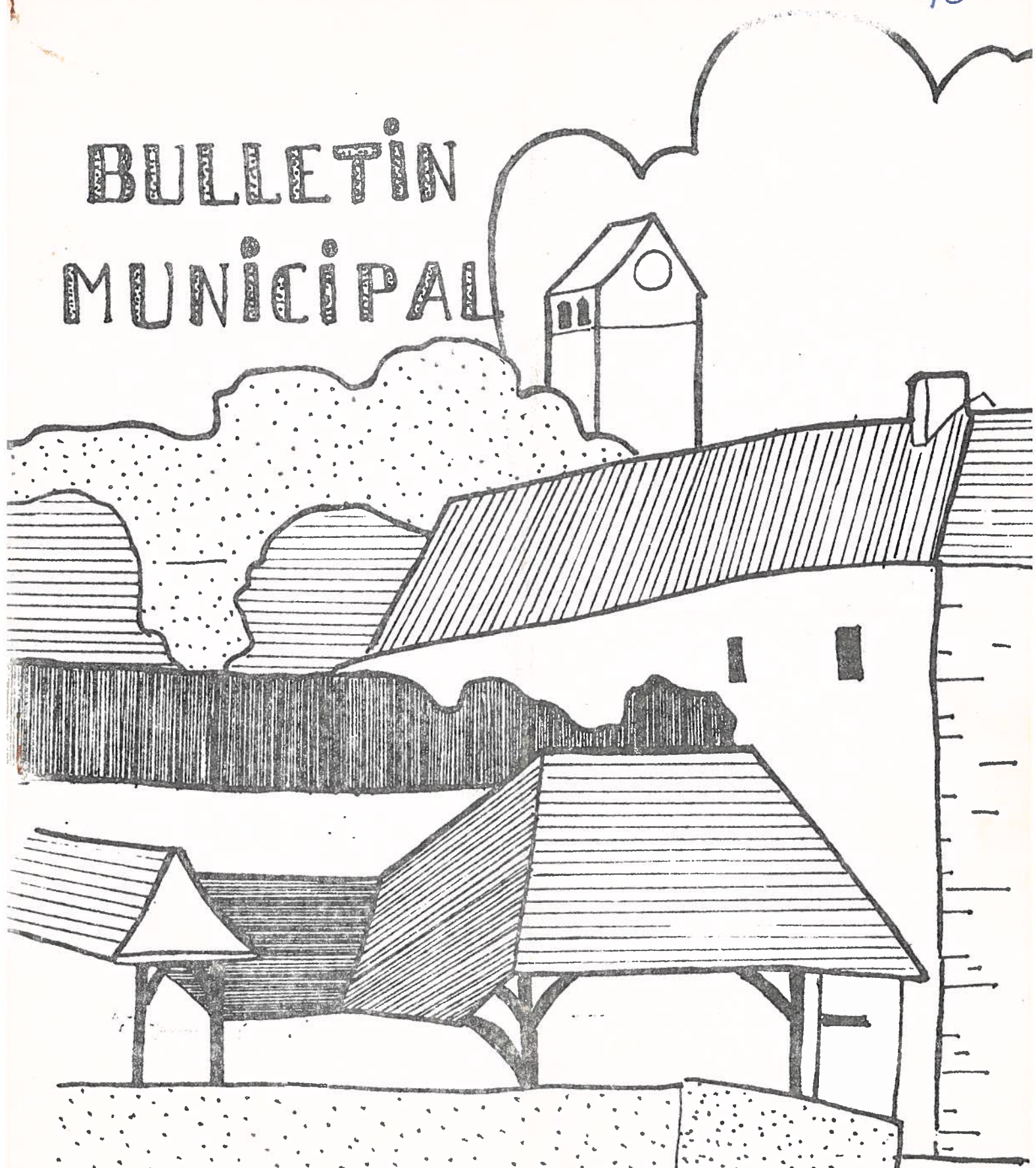


BULLETIN MUNICIPAL



JUMEAUVILLE



AU CONSEIL

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer des travaux sur certains chemins en mauvais état pour une somme de 24 000 F mais d'en refuser d'autres trop coûteux et moins nécessaires pour l'instant.

D'autre part le Service de l'Equipement propose des panneaux pour les différentes voies de la commune. La fourniture et la pose de ces panneaux sont acceptées pour un prix global de 5800 F.

LETTRE DE M. MENARD

Monsieur MENARD sollicite auprès de M. le Maire le poste de garde-champêtre. Le Conseil Municipal rappelle que le S.I.V.O.M. dont la commune fait partie a envisagé de recruter un garde-champêtre intercommunal.

LOTISSEMENT DU CLOS DU VERGER

PARTICIPATION FINANCIERE DU LOTISSEUR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe la participation financière du lotisseur à la somme de 2000 francs par lot soit 68000 F.

BUDGET PRIMITIF 78.

Les recettes et les dépenses à la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 361 205 F 56. Les recettes et les dépenses à la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 260 647 F 82. Le budget a été adopté par 9 voix sur 10.

A propos du budget :

- l'Association la Source sollicite du Conseil Municipal une subvention. Après délibération, une subvention de 1000 F lui a été accordée par 6 voix pour 2 contre et 2 abstentions.
- l'achat d'une tondeuse est envisagé. Actuellement une faucheuse tondeuse a été achetée pour 1497 F 95.

AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX

Pour l'aménagement d'un certain nombre de chemins ruraux (montant total des travaux 137 000 F), Monsieur le Maire propose d'envisager le financement suivant :

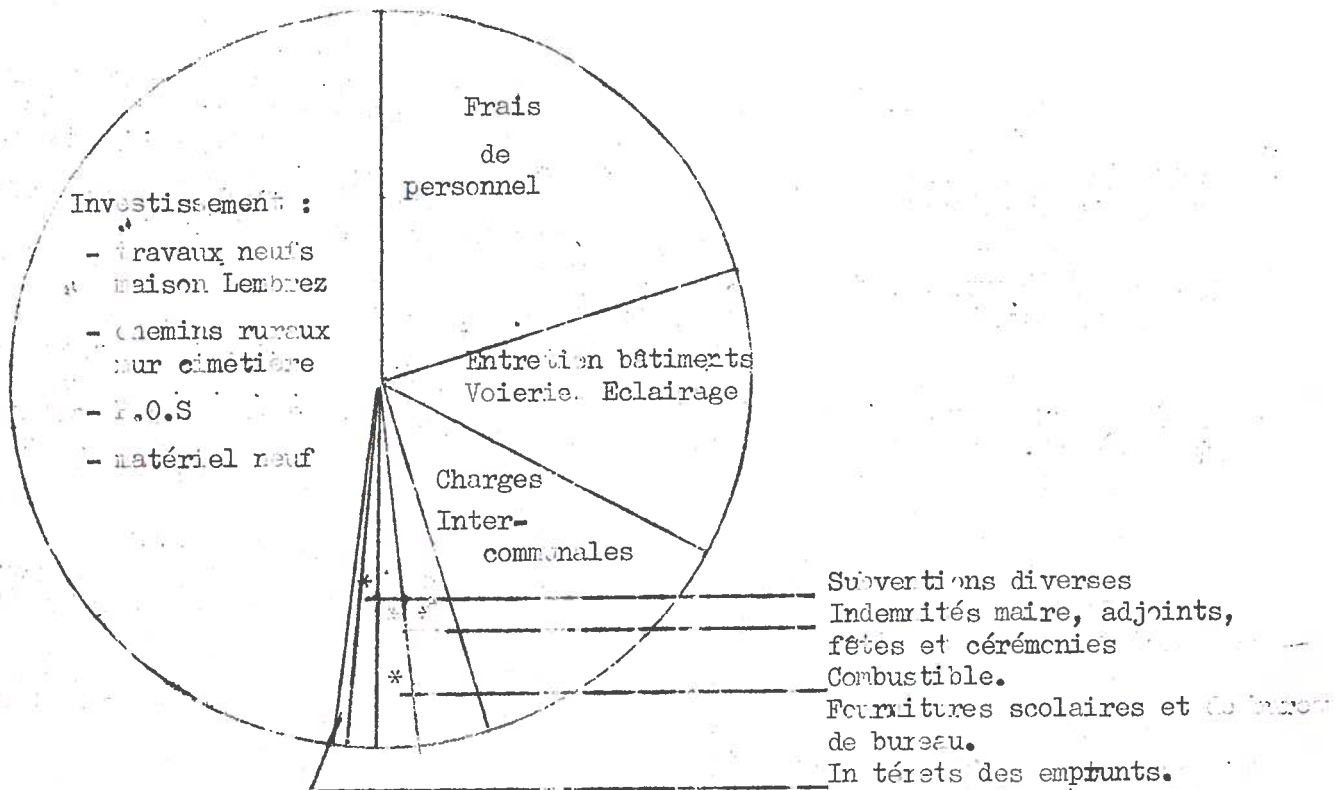
- Subvention du Ministère de l'Agriculture 30% 41 100 F
- Prêt du Crédit Agricole. Catégorie A 70% 95 900 F

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et 1 contre le financement de ces travaux. Une annonce a été passée dans le Moniteur des travaux pour un appel d'offres. Les réponses devront parvenir à la Mairie avant le 20 juillet 1978 à 9 H.

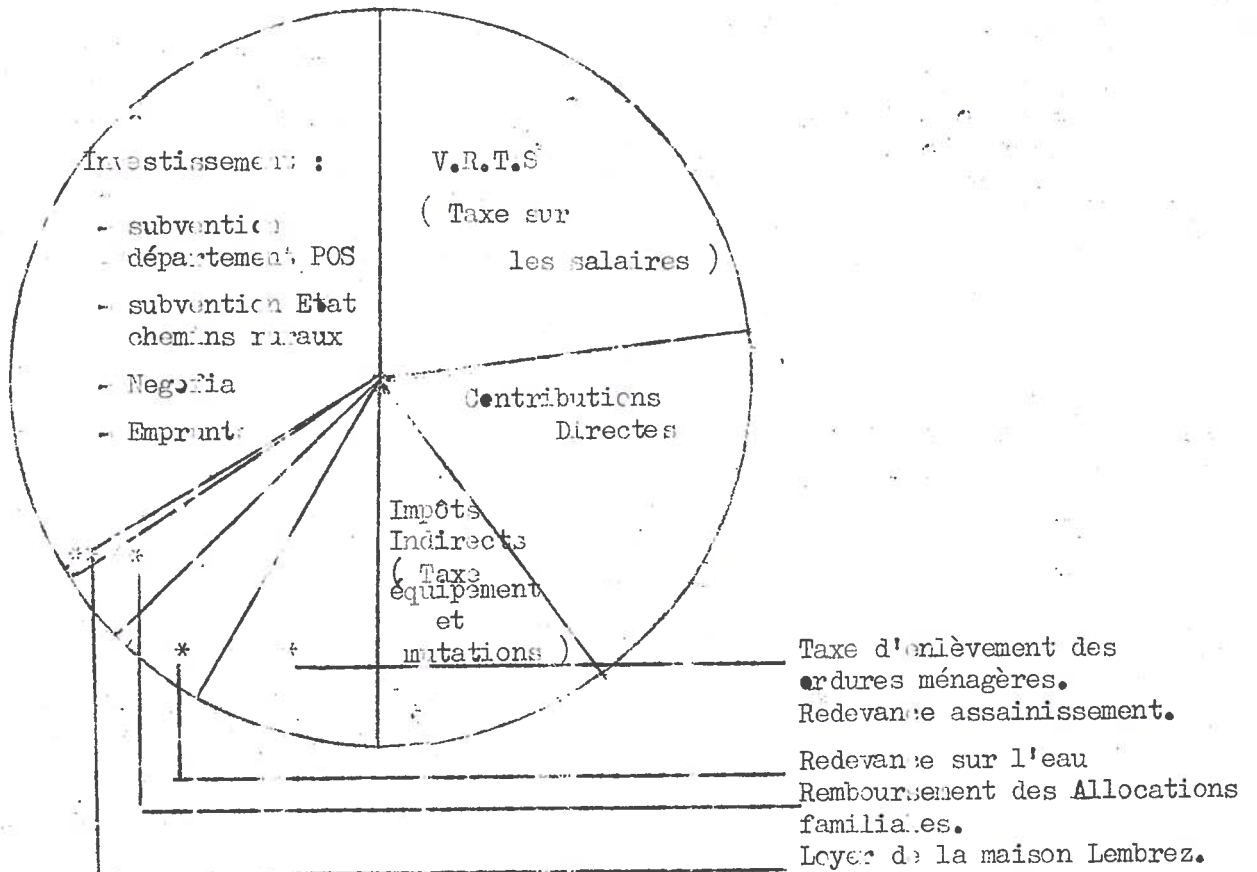
.../..

BUDGET PRIMITIF 1978

DEPENSES



RECETTES



.../...

LIGNE ELECTRIQUE. ALIMENTATION RUE DE PICHELOU

Monsieur SAUTELET formule un voeu qu'il soumet au vote du Conseil Municipal.

"Le Conseil Municipal de JUMEAUVILLE regrette qu'E.D.F. installe des poteaux en ciment à proximité des habitations tout en souhaitant la mise sous tension immédiate du BOB. Il demande que la ligne envisagée soit enterrée sur la partie de son parcours qui traverse ou longe les terrains construits". Le Conseil Municipal craignant d'interrompre ou de retarder les travaux de la côte de Pichelou s'abstient de voter ce voeu (8 abstentions, 1 pour, 1 contre). Actuellement le renforcement électrique est terminé.

EMPLOI DE L'ALLOCATION SCOLAIRE = MONTANT 410 F.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'employer cette somme à la canalisation d'eau des W.C. de l'école des grands. A ce sujet un devis de plomberie qui s'élève à 1875 F est étudié.

- deux chasses d'eau dans les W.C. des grands
 - prise d'eau avec lavabo dans le couloir de l'école des petits.
- Ces travaux sont acceptés à l'unanimité.

MUR DU CIMETIERE

Pour la restauration du mur du cimetière (qui s'est éboulé sur plusieurs mètres au cours de l'hiver) un devis de l'entreprise BERTHOU est présenté. Ce devis s'élève à la somme de 13 171 F 20. Il est accepté à l'unanimité. Certains travaux effectués par M. MENARD seront à déduire. Actuellement le mur a été restauré.

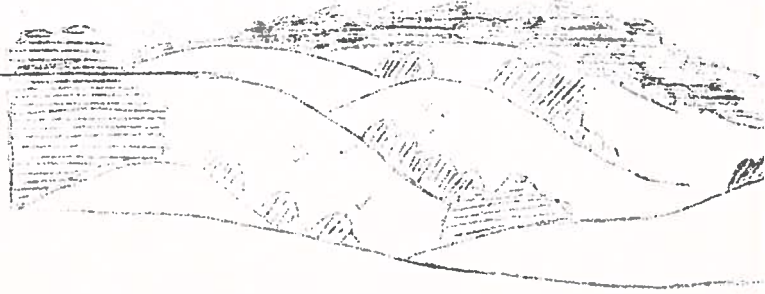
DEMANDE DE SUBVENTION

Pour l'aménagement du cimetière, le Conseil Municipal décide de demander une subvention. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a transmis le dossier le 5 juin et il présente un devis estimatif ainsi qu'un projet d'aménagement. Après étude, le Conseil Municipal demande que ce projet soit modifié.

COMPTE ADMINISTRATIF 1977

Il est accepté et signé à l'unanimité. Il restait en caisse au 31 XII 77

La somme de 86438,10 Fr



REPAS DES ANCIENS

Comme l'an passé, le repas des Anciens a rassemblé dans une ambiance chaleureuse une soixantaine de personnes à la grange de la Sablonnière, le dimanche 25 juin.

Cette année, le repas avait été élaboré par les femmes de conseillers qui avaient bien voulu répondre à l'incitation de M. le Maire, et préparé, partie par le traiteur, partie par les femmes de conseillers elle-mêmes, de façon à abaisser au maximum le prix de revient final. C'est ainsi que les participants se régaleront d'une délicieuse bouchée aux fruits de mer, suivie d'un filet de boeuf en croûte, dont chacun loua l'excellence et la tendresse.

Après les classiques salade-fromage, on crut les fraises, avec le sourire.. puis on dégusta tartes, café, liqueurs, champagne.

C'est alors que comença un véritable tour de chant qui se bonifie de sorties vélo en repas des Anciens, et permit, grâce à la sono de Philippe Grenier, de découvrir de jeunes talents, et d'applaudir les vedettes confirmées. Nous avons écouté Alice, Lucien, Marcelle, Simone et Yvonne Jean-Pierre et " Tontcn " et chanté avec eux.

Vers 17 heures, m. Grenier présenta un spectacle de prestidigitation fort apprécié (anneaux chinois, cordes, magiques, tours de cartes etc...)

Il y avait cette année encore suffisamment de restes pour rester. On resta donc. Quel restaurant offrirait les mêmes avantages ? On rechant, on redansa et l'on se dit à l'année prochaine, la nuit tombée.

+ / + / + / + / + / +

Tous comptes faits, l'exercice est légèrement déficitaire :

dépenses engagées	: 2650,11 Fr
payé 16 Anciens	: 720 Fr
reçu habitants	: 1825 Fr
	<u>2545 Fr</u>

INFORMATIONS DIVERSES

AGENCE D'URBANISME DU MANTOIS

Une permanence de cette agence se tient le mercredi après-midi dans leurs bureaux à l'angle du boulevard Sully R.N.13 à MANTES-LA-JOLIE sur rendez-vous. Lors de cette permanence le futur constructeur peut se renseigner gratuitement sur les règles d'urbanisme ou sur la constructibilité des terrains.

PERMIS DE CONSTRUIRE

23 permis de construire ont été accordés dans le clos du verger. Avant de délivrer ces permis, Monsieur le Maire avait demandé à la Société NEGOFIA de réaliser certains travaux qui avaient été négligés (clôture du bassin de rétention, installation d'avaloirs supplémentaires, enlèvement du poteau électrique de la ruelle verte, réfection des bordures de trottoirs affaissées).

D'autre part une Association de propriétaires des terrains du clos des vergers s'est formée. Monsieur PAWLAC en est le Président.

MAISON LEMBREZ

Les travaux sont en cours. La maçonnerie et la plomberie ont été réalisées. On attend l'électricien et le menuisier pour finir les travaux.

ABRI DES POMPES A INCENDIE

A la suite d'un accrochage, le toit du bâtiment qui abrite les pompes à incendie avait été endommagé mais il a été réparé à la fin du mois de mai et Monsieur le Maire en a profité pour faire installer des gouttières neuves.

ANALYSES D'EAU

L'eau des sources de St-Pierre et de la Bouvière a été analysée. Examens bactériologiques favorables. Cependant la présence de clostridium sulfito-réducteur dans l'eau de la bouvière impose une surveillance de cette eau.

TELECOMMUNICATIONS

La Direction des télécommunications nous informe qu'une extension de réseau va avoir lieu. Les lignes existantes du téléphone pourraient être enterrées à JUMEAUVILLE au cours du deuxième semestre.

AVIS AUX ACQUEREURS DE CHIENS ET DE CHATS

Suivant le communiqué de Monsieur le Préfet des Yvelines, sont déclarées nulles de droit les ventes de chiens et chats qui se révèlent atteints, 15 jours après la livraison, les premiers de maladie de Carré ou hépatite contagieuse, les seconds de typhus ou leucopénie infectieuse.

En conséquence, lors de toute cession de chien ou de chat, il est obligatoire de délivrer une attestation de vente signée par les vendeur et acquéreur et précisant la date de livraison, l'identité et le prix de l'animal.

MOI ET MARIE

Ils m'avaient déjà arraché les yeux avec leurs affiches et voilà qu'ils m'alléchaient le ventre avec leur programme. Je me dis alors que c'était dimanche et qu'on pouvait bien se payer la sortie avec Marie, vu qu'i f'sait beau - ils en avaient d'la chance, qu'on se g'lait la veille - - y a plus d'printemps comme de not' temps - qu'on pourrait voir qui était là et pas là et ramener le lot qu'nous avait réservé l'enveloppe.

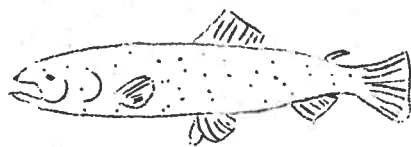
Alors c'était donc sur leur lavoir qu'ils avaient fait ça qu'ils en sont si fiers. Faut dire que c'est pas mal. Ça chahutait drôlement à la truite où une petite dame ramassait tout ce qu'elle voulait. Mais Marie me poussait vers le mât de cocagne parce qu'elle savait bien que j'avais pas pu m'entraîner comme j'aurais voulu. Dès le premier mètre, j'ai compris que j'allais salir mon ensemble en tweed et j'ai laissé les jeunes fous s'échiner.

Pendant ce temps-là, Marie avait gagné une truite et m'entraînait déjà aux fléchettes. Là, facile. On a gagné deux saucissons en six fléchettes. (Ma première un peu à gauche, la deuxième bien dans l'axe, mais trop courte, et la troisième allait en plein dans le mille quand un spectateur m'a gêné.)

Au lapinodrome on pouvait pas s'approcher. J'ai quand même finipar avoir trois numéros qui se suivent - j'connais l'truc. Mais tout de suite j'ai compris que ça marcherait pas quand j'ai vu que c'était un lapin. Il m'a regardé d'un drôle d'oeil. J'ai quand même agité mon mouchoir pour l'exciter, mais il a choisi la porte d'une gamine qui lui offrait de la salade.

Pendant ce temps-là, Marie avait gagné une truite et des yaourts aux fruits. Au chamboule-tout l'exposant m'a dit qu'il avait encore vu personne comme moi qui avait réussi à passer la boule par dessus le stand.

Enfin on a dégusté des frites et des crêpes et on a bu un coup. On s'était bien amusés. On avait les bras chargés de victuailles. Marie tenait ses truites et ses bouteilles et moi les saucissons avec le lapin - une belle bête bien lourde mais souple, n'arrétant pas de passer la patte par dessus ses oreilles pour annoncer la pluie.



TRANSPORTS POUR LES PERSONNES AGEES

CARTES AMETHYSTE ET RUBIS

-:-:-:-

Les personnes âgées ont droit à la gratuité ou au demi-tarif sur les transports urbains, selon diverses conditions qu'il est bon de rappeler. LA CARTE AMETHYSTE (de couleur mauve) donnant accès, à demi-tarif, aux réseaux de la R.A.T.P. et à la zone des transports parisiens de la S.N.C.F.

LA CARTE RUBIS (de couleur rose) donnant accès gratuit à l'ensemble du réseau des lignes affiliées à la l'A.P.T.R. (l'Association professionnelle des transports routiers) pour toute la région parisienne.

Peuvent bénéficier de cette aide :

- 1°/ Les personnes ayant atteint 65 ans allocataires du F.N.S.
- 2°/ Les personnes infirmes ayant atteint 60 ans, titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la D.D.A.S.S. et allocataires du F.N.S.
- 3°/ les personnes de plus de 65 ans non imposées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- 4°/ les anciens combattants de la guerre de 14/18 ou les veuves de la guerre 14/18, quelles que soient leurs ressources.

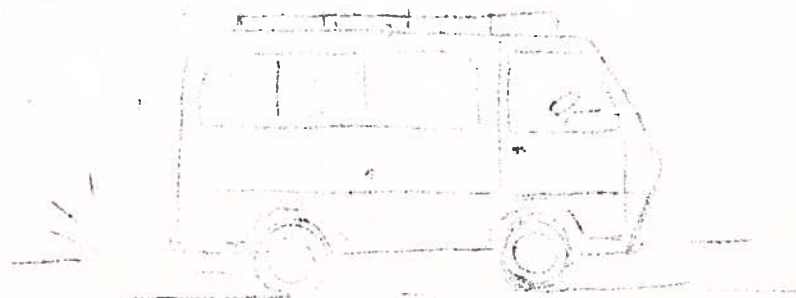
N.B. Chaque demandeur est tenu de choisir entre la carte améthyste et la carte rubis. Ces cartes sont valables 1 an à compter de leur délivrance. Elles pourront être renouvelées si leur titulaire continue à remplir les conditions requises.

A.P.T.R.

Les cars CHARPENTIER assurent

L'entreprise des cars CHARPENTIER affiliée à l'A.P.T.R. assure un service de JUMEAUVILLE à MANTES le mercredi, jour de marché.

ALLER		RETOUR	
Maule	8 H 55	Mantes-la-Jolie	
Jumeauville	9 H	Gare Gassicourt	12 H 15
		Commissariat	12 H 17
		Station	12 H 22
Mantes-la-		Mantes-la-Ville	12 H 24
Mantes-la-		Jumeauville	12 H 55
Ville	9 H 32	Maule	13 H
Mantes-la-			
Jolie			
Station	9 H 35		
Commissariat	9 H 40		
Gare Gassi-			
court	9 H 45		



DECORATIONS. CEREMONIE

Le 8 mai, M. le Maire, quelques conseillers, les maîtres et les enfants des écoles, quelques habitants, se sont rendus au cimetière pour commémorer la fin de la 2e guerre mondiale. Après cette cérémonie, M. le Maire a remis le Diplôme du travail à M. ANDRE Pierre pour 25 années de service chez Renault.

L'an dernier, à la même époque, la médaille du travail avait été remise à M. Jack FOURNEUR.

DISTINCTIONS.

Monsieur Louis QUINET et Monsieur Roger FRICHOT ont été promus Chevaliers dans l'Ordre du Mérite Agricole.

OUVERTURE DE LA MAIRIE.

Pendant le mois d'août, la Mairie sera ouverte exclusivement

LE JEUDI aux heures habituelles.

CREDIR AGRICOLE. NOUVEAUX HORAIRES DU CAMION-GUICHET.

A compter du 1 IX 78 le camion-guichet du Crédit Agricole stationnera sur la Place le MERCREDI DE 15h00 à 15h30

M C I E T M A R I E (Suite et fin)

On était passés prendre nos lots. Un jeu de société extra qu'on avait gagné. Avec un pendule. Mci, j'y arrive pas, mais Marie lui fait dire n'importe quoi. Elle va s'installer voyante l'année prochaine qu'elle dit. Elle aurait mieux fait de deviner le numéro gagnant du petit cochon.

Les pétunias sont rudement chouettes sur son balcon.

---X000---

Le lavoir et l'abreuvoir qui ont été restaurés et que l'on vient admirer de fort loin méritent que nous sachions les apprécier et les respecter.

Evitons donc d'y jeter quoi que ce soit et protégeons leur site.

COMITÉ DES FÊTES

La Kermesse s'est déroulée dimanche 28 mai 1978 sous le plus beau soleil. Nous étions très nombreux à venir jouer aux différents stands ou à déguster les frites et les crêpes.

Tout le village s'est trouvé réuni et qui plus est chacun avait invité ses amis, sa famille. La fête fut très réussie et nous tenons à remercier tous ceux qui ont aidé au bon déroulement de la journée.

Mesdames BRUNET et FIALAIRE à qui nous devons les frites et les sandwiches.

Mesdames BERTHOU, DENISARD et COCHIN qui nous ont si bien régalingés avec leurs crêpes.

Francine DENISARD et Dominique D'ORAZIO au lapinodrome.

Nicole ANDRE au jeu des bouteilles et des anneaux.

Isabelle CHEVALLIER et Pascal DENISARD au chamboule-tout.

Maurice MENARD au pique saucissons.

Bruno COCHIN et Christian NIVERT à la pêche à la truite dans notre lavoir.

Brigitte FIALAIRE à la pêche miraculeuse.

Nathalie KERVICHE au clou de la kermesse.

Monsieur Raymond LEGOUX au panier rempli de victuailles à peser.

Monsieur Jean Bernard LEMAITRE au billard japonais.

Marie-Claire d'ORAZIO au mât de cocagne. A ce propos nous remercions tout particulièrement Monsieur Jean Claude KERVICHE qui nous a fourni le mât et Monsieur Raymond LEGOUX qui l'a installé à la sueur de son front!

Dominique FEVRE et Raynald FROMENT au casse-bouteilles.

Philippe BOURGEOIS, Jean-Pierre CHOLLET, Messieurs QUINET et DENISARD à la buvette.

Sylvie NIVERT et Françoise COCHIN qui ont distribué les lots des enveloppes.

Il ne faut pas oublier ceux qui ont confectionné les affiches, Madame HOCQUET, Patrick FIALAIRE, Jean-Bernard LEMAITRE, tous ceux qui ont préparé les enveloppes et en particulier Monsieur Bernard DENISARD, ceux qui nous ont prêté des stands, les commerçants du village et des alentours qui nous ont offert des lots, plus précisément Monsieur et Madame LE METAYER, leur petit cochon, Monsieur et Madame BOUCHER, leurs fleurs, Monsieur et Madame GOMMERAT, leurs nombreux cadeaux : saucisses, rillettes, bouteilles de vin et surtout un magnifique jambon de pays vendu aux enchères à l'américaine par un sympathique voisin "SHERIF"

La "sono" qui diffusait musique et informations était tenue par Philippe GRENIER et nous tenons à le remercier lui aussi.

Enfin un grand MERCI à tous les habitants de JUMEAUVILLE qui nous ont si généreusement offert des cadeaux et à Madame FIALAIRE qui les a ramassés.

.../..

Les recettes de la kermesse s'élèvent à la somme de 11 996 F 65.	
Les dépenses à la somme de	2 881 F 16.
Le bénéfice est donc de	<u>9 115 F 49</u>
	=====

Avec cette somme nous nous promettons d'organiser une ou plusieurs sorties pour les anciens. Un questionnaire leur a été remis pour qu'ils choisissent le voyage qu'ils préfèrent, soit :

- une visite de PARIS et de ses monuments en car et promenade en bateau-mouche.
- un spectacle à PARIS au châtelet, un dimanche après-midi
- une journée à ROUEN et HONFLEUR.

Madame FIALAIRE passera à partir du mercredi 5 juillet 1978 prendre les réponses.

FETE COMMUNALE

La fête foraine aura lieu cette année les 29- 30 et 31 juillet.

SAMEDI SOIR à 21 h 30 RETRAITE AUX FLAMBEAUX et DEFILE de la FANFARE et des MAJORETTES D'ARNOUVILLE.

Vous pourrez retirer votre lampion soit au départ du défilé sur la route de Mantes, devant les maisons de MM. Simbrand Lemaitre, Fromage, soit à la porte de la mairie où Nadia Avril vous le remettra.

BAL sous la tente de M. DUFAS

- FETE FORAINE SUR LA PLACE
- DEFILE DE LA FANFARE ET DES MAJORETTES
- JEUX DE CARTES
- BUVETTE

LUNDI JEUX pour les petits et les grands.

DIMANCHE

LUNDI